

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 SEPTEMBRE 2019

PROCES VERBAL

*Nombre de
Conseillers
En exercice : 19
Présents : 12
Procurations : 4
Votants : 16*
PRESENTS

L'an deux mille dix-neuf, le quatre septembre, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-neuf août, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

M. LAGARRIGUE Pierre - MM. BAÑULS Cédric - BOCHEREAU Jean-Marie - BOST Romain - Mme CAPOUL Sabine - M. DARAN Jacques - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - GOUNOT Cécile - Anny MENDONÇA - M. PELLETIER Alain - Mme SCHOCRON Françoise.

ABSENTS
EXCUSES

Mme AMIEL France ayant donné procuration à Mme DUTREICH Nicole.
M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.
M. MENIER Richard ayant donné procuration Mme MENDONÇA Anny.
Mme SENTENAC Danièle ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine.

ABSENTS NON
EXCUSES

M. FAUR Philippe.
Mme GOUENNOU Stéphanie.
M. GRANIER Frédéric.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme SCHOCRON Françoise est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 2 JUILLET 2019

M. le Maire évoque les suites données aux délibérations prises lors du conseil municipal du 2 juillet 2019. Il demande aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur ce compte rendu. Dans la négative, il propose à l'assemblée d'adopter le compte rendu.

Le compte rendu de la réunion du 2 juillet 2019 est adopté par 13 VOIX POUR 3 abstentions : Mme DROCOURT - MM. DARAN - MENIER (absents au conseil du 2/7/2019)

M. le Maire demande ensuite à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

2019-59 : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF

Demande acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

2019-51 : SDEHG : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SOUS LA HALLE

M. le Maire annonce à l'assemblée que le SDEHG, par l'intermédiaire du technicien référent M. Pinel, vient d'établir le descriptif complet et le chiffrage de la rénovation de l'éclairage public de la halle. Ce projet, d'un montant total de 18 729 €, s'inscrit dans le cadre de la rénovation de la halle et vise à changer les éléments suivants :

- éclairage du sol : 4 luminaires leds
- éclairage de la charpente : 6 luminaires leds
- câblages et tranchées nécessaires jusqu'à la future armoire électrique installée à l'extérieur de la halle, côté sud.

L'installation de cette armoire électrique, non comprise dans le présent chiffrage, aura lieu lors de la rénovation de la place de la halle prévue en 2020.

Ce projet de rénovation de l'éclairage public sous la halle est transmis à la commune pour approbation alors que le chantier se termine. De plus, le SDEHG n'a pu déterminer la date exacte d'intervention de la SPIE, l'entreprise mandatée pour les travaux.

En attendant, la commune devra poursuivre avec le coffret électrique temporaire pour alimenter en électricité les manifestations se tenant sous la halle.

Le projet coûte au total 18 729 €, la part restant à la charge de la commune s'élève à 3 793 €. M. le Maire demande l'approbation du projet, l'autorisation de couvrir la part communale par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-52 : DROITS DE PLACE DE LA FOIRE 2019

Monsieur Le Maire indique qu'une erreur s'est glissée dans la délibération d'approbation des tarifs de droits de place, pour la foire agricole, artisanale et commerciale qui se tiendra les 7 et 8 septembre 2019.

Pour les exposants, vide grenier/associations locales, il fallait lire 7 € pour un jour et non 6 €.

M. le Maire propose d'annuler la délibération n° 2019-47 du mois de juillet 2019 relative au vote des droits de place de la foire 2019 et de la remplacer par la présente décision.

Les tarifs sont les suivants :

TYPE D'EXPOSANT	LONGUEUR OU SURFACE	PRIX EN EURO POUR 2 JOURS	PRIX EN EURO POUR 1 JOUR
VIDE GRENIER / ASSOCIATIONS LOCALES	2 m	10 €	7 €
MATERIEL AGRICOLE PROFESSIONNELS	100 m ²	60 €	40 €
	150 m ²	70 €	45 €
MATERIEL AGRICOLE PARTICULIERS	1 matériel	10 €	5 €
	2 matériels	15 €	10 €
EXPOSANTS COMMERCANTS (hors Halle : rues et places) Pôle Bâtiment EXTERIEUR	2 m	30 €	20 €
Artisans d'art	Stand de 3 mètres	30 €	18 €
Pôle Bâtiment sous CHAPITEAU	2 m	50 €	40 €
CONCESSIONNAIRES DE VOITURES NEUVES (10 voitures maximum)		150 €	100 €
ASSOCIATIONS DU FOUSSERET	FORFAIT : STAND ALIMENTAIRE ET/OU BOISSONS	100 €	55 €

COMMERCANTS DU BOURG (Hors terrasse permanente)	1 € / ml / jour		
PROFESSIONNELS BROCANTE	1 m linéaire	8 €	5 €

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-53 : TARIFS DE CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

M. le Maire propose d'approuver les tarifs de cantine pour l'année scolaire 2019/2020. Cette grille tarifaire a été réévaluée en tenant compte du coût de fabrication des repas. Cela correspond à une augmentation d'environ 10 centimes sur le prix de base d'un repas.

Tarif Cantine 2019

		Communes conventionnées		Communes non conventionnées	
Repas Primaire					
Prix de base / repas		4,94		4,94	
Subvention Mairie / Repas		2,00		0,00	
		/ Repas	/ Mois	/ Repas	/ Mois
T1	0 - 400	2,06	29,83	4,06	58,43
T2	401 - 800	2,35	33,86	4,35	62,66
T3	801 - 800	2,65	38,10	4,65	66,90
T4	801 - 1000	2,94	42,33	4,94	71,13
T5	1001 - 1300	3,23	46,56	4,94	71,13
T6	> 1300	3,53	50,79	4,94	71,13
Repas Maternelle					
Prix de base / repas		4,45		4,45	
Subvention Mairie / Repas		2,00		0,00	
		/ Repas	/ Mois	/ Repas	/ Mois
T1	0 - 400	1,71	Pour les élèves de maternelle, la facturation est faite au nombre exact de repas pris.	3,71	Pour les élèves de maternelle, la facturation est faite au nombre exact de repas pris.
T2	401 - 800	1,96		3,96	
T3	801 - 800	2,20		4,20	
T4	801 - 1000	2,45		4,45	
T5	1001 - 1300	2,69		4,45	
T6	> 1300	2,93		4,45	
Les communes qui conventionnent acceptent de participer à hauteur de 2 € par repas pris par un élève originaire de la commune. Dans le cas contraire, les 2 € sont assumés par les familles.					

GRSCO CAN Tarif 2019 01 FI_190826.odt

26/08/2019

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-54 : CREATION DE POSTES EN RAISON DES AVANCEMENTS DE GRADE DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire annonce qu'il a déposé auprès de la Commission Administrative Paritaire (C.A.P.) du Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG 31), des propositions d'avancement de grade, au choix, par voie d'inscription sur un tableau annuel d'avancement, pour l'année 2019.

Il rappelle que les agents n'ont pas de droit à l'avancement mais qu'il peut être souhaitable de promouvoir des agents présentant une ancienneté, dans le poste, significative ou s'étant illustrés dans leur manière de servir. Cette prérogative reste une compétence exclusive de l'autorité territoriale. En revanche, il appartient à l'assemblée d'approuver la création des postes.

La C.A.P. a émit un avis - favorable ou défavorable - sur chaque proposition, au vu des conditions à remplir et fixées par les différents statuts particuliers des cadres d'emplois. Certains postes existent, d'autres doivent être créé.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée la création des postes nécessaires pour accueillir les promotions issues des avancements de grade. Ces avancements ne sont plus soumis à une déclaration de vacances ou de création d'emploi auprès du CDG 31.

Création à compter du 1^{er} Octobre 2019 le poste suivant, au service école maternelle :

1 ATSEM Principal 1^{ère} Classe à temps complet (35/35^{ème})

Création à compter du 1^{er} Novembre 2019 le poste suivant, au service cantine scolaire :

1 Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe à temps complet (35/35^{ème})

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-55 : LOCATION APPARTEMENT « ANCIENNE PERCEPTION » AU 05.07.19

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que depuis le 1^{er} février 2015, Mme PUISSEGUR Christelle épouse CATALA occupait l'appartement situé au 36 Chemin de la Croix des Champs, (anciennement « Côte du Hayl ») au-dessus de l'« ancienne perception ». Cette famille a quitté ce logement le 30 Juin 2019.

M. TISSERAND Kévin et Mme DELCAYRE Marine, ont rapidement pris contact avec la mairie afin de pouvoir l'occuper dans les plus brefs délais.

Monsieur Le Maire propose de leur louer l'appartement de l'« Ancienne Perception » situé au 36 Chemin de la Croix des Champs, à compter du 05 Juillet 2019. Il demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le contrat de location, de fixer le montant d'un mois de loyer à 432.54 €, plus une provision sur charges initiales de 45.00 €, révisable selon la variation de l'indice de référence de loyers (I.R.L.) et de fixer le dépôt de garantie à 432.00 €.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-56 : TARIFS DES MANIFESTATIONS CULTURELLES

M. le Maire rappelle à l'assemblée le vote modificatif des tarifs des manifestations culturelles au mois de juillet 2019.

La trésorerie du Volvestre souhaite apporter une précision à la délibération afin de préciser la couleur des carnets à souche pour chaque tarif arrêté.

La délibération est modifiée en conséquence, suite à l'achat de carnets à souche par le service culturel.

Tarif plein, carnet à souche orange :	15 € pour les adultes, selon le type de spectacle
Tarif plein, carnet à souche jaune :	10 € pour les adultes, selon le type de spectacle.
Tarif plein, carnet à souche rouge :	8 € pour les adultes, selon le type de spectacle.
Tarif réduit, carnet à souche bleu clair :	5 € pour les chômeurs, étudiants, enfants jusqu'à 16 ans, adultes selon le type de spectacle.
Tarif super réduit, carnet à souche vert :	3 € pour les enfants jusqu'à 16 ans, chômeurs, étudiants selon le type de spectacle.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-57 : VENTE DE MOBILIER SCOLAIRE

M. le Maire annonce le remplacement de tables d'écoliers, avec assise incorporée, dans trois salles de classe de l'école élémentaire. Il propose que les anciennes tables en bois, encore en état, soient vendues au prix de 40 € la table double. Une communication sera faite sur le site internet de la commune et auprès des écoles. M. BOCHEREAU demande si les tables ne contiennent pas de perturbateurs endocriniens. Ce type de substance est désormais dans le viseur des laboratoires qui contrôlent la qualité de l'air.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-58 : ACCOMPAGNEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE

M. le Maire souhaite attirer l'attention des élus sur la situation dans laquelle se trouve la commune vis-à-vis des accompagnants des enfants de moins de 6 ans prenant le transport scolaire.

Depuis deux ans la commune a pris le relais de la communauté de communes pour gérer les accompagnants des élèves prenant le bus. Quatre accompagnants ont été embauchés pour un montant de 5 500 € par accompagnant.

M. le Maire a observé que, selon les circuits de bus, des accompagnants ont parfois en charge un seul enfant de moins de 6 ans. Cette situation entraîne des coûts de personnel importants pour un service individuel. C'est la raison pour laquelle M. le Maire souhaite que la commune se désengage de l'obligation d'accompagner les enfants de moins de 6 ans lorsqu'un seul enfant est à prendre en charge.

Un débat s'engage en séance. Plusieurs élus estiment qu'il incombe à la commune d'assurer l'accompagnement de tous les élèves, sans distinction de domicile et sans les obliger à rejoindre tel ou tel bus qui serait davantage rempli. Mme CAPOUL fait remarquer l'inégalité de traitement qui serait faite dans cette circonstance et note qu'il s'agit là du pendant à la prise en charge complète par le Conseil Départemental du transport de tous les enfants.

Mme SCHOCRON fait observer que les familles n'ont pas toujours les moyens pratiques ou matériels d'amener leur enfant à l'école.

M. BOCHEREAU regrette que les bus soient parfois vides et que certaines familles ne respectent pas leur engagement de prendre le bus. Des frais importants sont engagés pour affréter ces lignes de transport en commun et il conviendrait qu'elles soient pleinement utilisées.

M. le Maire souhaite que cette règle soit un outil invitant les familles à prendre un autre bus où davantage d'enfants se regroupent afin d'éviter un service individuel.

Mmes SCHOCRON et GOUNOT insistent pour que la commune trouve une solution de transport accompagné à chacune des familles ayant un enfant de moins de six ans. Il s'agit de faire du cas par cas. Seules quelques familles doivent être concernées.

Au vu de ces observations, M. Le Maire propose d'ajourner le dossier.

DOSSIER AJOURNE

2019-59 : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRIMITIF

M. le Maire informe l'assemblée de virement de crédits, pour un montant de 4 € entre chapitres afin de régulariser l'imputation de l'amortissement d'une subvention pour immobilisation dans le cadre de l'acquisition de terrains lors de la création du collège.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Orage du mois d'août : M. le Maire détaille les dégâts nombreux occasionnés par le violent orage du vendredi 9 août. Il annonce au conseil municipal que le classement en zone de catastrophe naturelle n'a, malheureusement, pas été retenu pour cet événement climatique par les services préfectoraux. L'intensité des vents a été jugée insuffisante pour un tel classement.

M. le Maire tient à remercier Jacques DARAN intervenu avec son matériel ainsi que les élus et bénévoles qui se sont impliqués, spontanément, pour apporter leur aide aux sinistrés.

M. DARAN précise qu'il a été aidé aussi de collègues pour dégager les voies et retirer le bois là où c'était nécessaire. Il note que, dans un premier temps, les agents du service technique ont eu du mal à identifier les priorités et à modifier leur plan de travail. Cela s'est résolu assez rapidement.

M. BOCHEREAU était de garde au centre de secours ce jour-là et a pu observer que ni les services municipaux ni les élus n'ont contacté les pompiers pour se coordonner, même si les élus sont allés au contact de la population sinistrée. M. BOCHEREAU se demande s'il ne faudrait pas faire le point des procédures du plan communal de sauvegarde qui aurait pu être activé lors de cet orage. M. le Maire reconnaît qu'il faudrait mettre à jour ce dispositif pour rester réactif même en l'absence d'élus et de personnels pour congés. Toutefois, élus et personnels ont été suffisamment réactifs pour que les voies soient dégagées et que l'électricité, le téléphone soient rétablis au plus vite et que les dégâts occasionnés par la chute des arbres soient circonscrits.

M. BOCHEREAU demande si les équipes de l'intercommunalité n'auraient pas pu intervenir en renfort. M. le Maire précise que la communauté de communes ne dispose pas d'équipes d'astreinte pour dégager les routes lors d'événements climatiques. C'est à la commune qu'il incombe d'assurer la police de la route. La commune dispose du personnel et du matériel pour cela. La question qui se pose est plutôt celle d'éventuelles astreintes les week end ou durant les congés. Cette question est à aborder avec prudence en analysant en détail les avantages et inconvénients d'une telle organisation.

Tour de France : M. le Maire se félicite de la réussite du passage du Tour de France, le jeudi 18 juillet dernier. Cette manifestation a réuni des centaines de spectateurs le long du parcours dans le village dans une ambiance conviviale. M. BOCHEREAU raconte avoir du transporter une pensionnaire de la maison de retraite à Rangueil. Ils ont dû passer par PEYSSIES pour couper la route au rond-point afin d'éviter de remonter un tronçon emprunté par les coureurs cyclistes. Tout s'est bien passé grâce aux gendarmes présents.

Rénovation de la halle : M. le Maire fait part de la situation des travaux de rénovation de la halle. Cet été, fin juillet, les travaux de la halle ont fait l'objet d'une pré-réception. Si la fête a pu avoir lieu dans des conditions satisfaisantes, la mairie a soulevé de nombreuses malfaçons ou manquements dans les finitions des différents lots. Les briques des murets doivent être sablés, les infiltrations en toiture identifiées et réparées, les bâches installées, etc... L'architecte a sommé les entreprises de lever les réserves pour le jeudi 12 septembre 2019. En ce qui concerne le sol, le dallage de porphyre devra être entièrement refait en 2020, à une date permettant à l'entreprise de pleinement se préparer à ce deuxième chantier.

Par ailleurs, un travail est mené en concertation avec le SDEHG pour rénover entièrement les installations électriques, prises au sol, éclairages, nouvelle armoire électrique.

Au sujet de ce chantier Mme DUTREICH regrette le manque de suivi de la maîtrise d'œuvre ayant conduit à ces nombreuses malfaçons.

M. BOST interroge M. le Maire pour savoir pourquoi les forains ont été priés de partir de sous la halle le mercredi suivant la fête. M. le Maire reconnaît leur avoir demandé de partir, avec le concours des gendarmes, car des réserves devaient être levées par les entreprises et il fallait laisser libre la zone de chantier. Les manifestations ayant lieu le week-end n'étaient pas concernées.

Sécurité incendie : M. le Maire annonce à l'assemblée avoir un reçu des services du SDIS de Muret un état détaillé de la disponibilité opérationnelle des différents poteaux incendie couvrant le territoire communal du Fousseret.

Il apparaît, malheureusement, que de nombreux poteaux sont hors d'usage. Pour assurer une défense incendie effective et conformément aux engagements pris avec le SDIS de Haute-Garonne, il convient de lancer les réparations de plusieurs poteaux, dans les meilleurs délais. M. le Maire a demandé au responsable communal de la sécurité, M. BOURDEIL, en liaison avec les pompiers, de déterminer une liste de poteaux à remplacer en priorité.

Rentrée scolaire : M. le Maire souhaite retracer l'historique des événements qui ont conduit à la perte d'une classe à l'école élémentaire Elsa Triolet en ce 1^{er} septembre 2019. Ainsi lundi 2 septembre, jour de rentrée scolaire seuls six enseignants étaient pressants pour accueillir 155 élèves au lieu des sept espérés, il y a encore quelques mois.

Dès le mois de mars 2019, une baisse des effectifs se profilait car seuls 151 élèves étaient prévus et l'inspection académique alertait sur ce risque le seuil étant fixé à 156 élèves. En juin malgré un courrier annonçant 157 élèves prévus, les services de la DASEN confirmaient la suppression à venir de la classe. En fait renseignements pris, ils n'avaient pas reçu le mail envoyé par l'école portant les effectifs à 157 et avaient fondé leur décision sur des effectifs de 151 élèves. M. le maire a alors envoyé un mail à la DASEN pour donner les bons chiffres et plaider en faveur du maintien à sept classes. Mais là encore la messagerie n'a pas dû fonctionner, ce mail n'ayant pas été pris en compte !!

Juste avant la rentrée scolaire, fin août, de derniers échanges téléphoniques laissaient entrevoir une évolution positive, la DASEN indiquant que si les effectifs s'avéraient importants la septième classe pourrait être maintenue. Hélas seuls 155 élèves étant présents à la rentrée, l'Education Nationale a confirmé la suppression de la classe. La moyenne est de 26 élèves par classes.

Pour Sabine CAPOUL, il est regrettable qu'une meilleure coordination entre parents d'élèves et équipe enseignante n'ait pas pu se mettre en place. Le manque de communication et de décisions franches n'a pas permis de faire front uni face aux services académiques. Au final ce sont les élèves et les enseignants qui sont pénalisés par des classes chargées et un accompagnement individuel difficile à mettre en place dans de telles conditions.

M. le Maire observe des éléments qui auraient pu conduire au maintien des sept classes la montée de nombreux élèves en CP en 2020, l'arrivée prochaine d'un lotissement et des enseignants disponibles sur l'académie pour renforcer les écoles aux effectifs chargés.

Au sujet de la rentrée scolaire, Mme MENDONCA annonce le maintien des virades de l'espoir au profit de la mucoviscidose. Les enfants courront le vendredi 27 septembre 2019, au collège ainsi qu'autour du terrain de football pour récolter des fonds pour la recherche et les malades.

Enfin une circulaire de l'académie de Toulouse annonce la possibilité de mettre en place, sur la base du volontariat, des petits déjeuners pour les enfants en difficulté sociale. Ce dispositif devra être débattu lors d'un prochain conseil d'école pour étudier son utilité à l'école du Fousseret.

Urbanisme : M. le Maire dit avoir demandé au bureau d'étude ASUP d'accélérer l'établissement du dossier de modification du PLU afin que la procédure puisse aboutir avant les élections municipales de fin mars 2020. Par ailleurs, un lotisseur a présenté à la commune, en juillet, le plan d'une opération d'aménagement urbain aux Clottes et s'est dit intéressé pour lancer une première tranche d'une vingtaine de maisons dès que possible. M. le maire présente à l'écran les grandes lignes de la structuration spatiale de ce projet de lotissement et le phasage proposé. Des contacts sont en cours entre le propriétaire du terrain et le lotisseur pour savoir s'il serait vendeur. Le conseil municipal sera invité à une prochaine commission urbanisme pour traiter ces questions importantes pour l'avenir du village.

Finances : M. le Maire informe l'assemblée qu'un remboursement partiel du prêt relais, souscrit en 2017 pour la rénovation de l'école, a été opéré cet été pour un montant de 68 800 €. Plus de 300 000 € restent encore à rembourser avant le 31 juillet 2020. Dans cet objectif, M. le Maire a demandé à M. BADIE et Mme ZAPALOWSKI de tout mettre en œuvre pour recouvrer les subventions restant à percevoir. Un bilan complet de la situation financière de la section d'investissement sera prochainement mis à disposition des élus.

Associations : M. le Maire remercie les associations qui ont œuvré, cet été, pour les différentes festivités passées et à venir : fête locale, foire, forum de associations, fête à Benque...

Communauté de communes : M. le Maire donne des informations relatives au marché passé pour la construction du gymnase intercommunal à Cazères.

Il annonce ensuite, à l'assemblée, la dissolution de l'Office de Tourisme Intercommunal dont les missions sont reprises par la communauté de communes.

Il fait part de la création, cet été, du SM GALT Syndicat Mixte Garonne Aussonelle Louge et Touch. Des travaux sont en cours à Rieumes à la maison du Touch pour accueillir ses services.

Enfin, il indique que la programmation de l'entretien des chemins communaux est arrêtée. Les entreprises doivent désormais intervenir. Un compte rendu régulier sera fait de l'avancée des chantiers.

Foyer logements : M. le Maire annonce l'attribution par la préfecture d'une subvention d'Etat (DSIL) d'environ 900 000 € pour la rénovation du foyer logements. Un appel d'offres est en cours. Pour la rénovation de la toiture.

Personnel communal : M. le Maire fait part du travail mené cet été par les élus, de réorganisation des services des agents d'entretien. Mme AMIEL a conduit une évaluation des besoins en ménage afin de quantifier les heures à réaliser par les agents dans les différents bâtiments municipaux (Mairie - Picon - ancien collège). Sonia LOPEZ s'occupera de la mairie et du Picon et Hélène ZARAFINY de l'ancien collège. Un suivi des agents d'entretien sera effectué dans les mois à venir afin d'ajuster si nécessaire les services ainsi définis.

Culture : M. le Maire indique que le service culturel a établi la programmation des spectacles, animations et expositions pour l'année à venir. L'offre est variée et étoffée afin de séduire un large public.

Travaux : M. le Maire annonce la rénovation de la couverture du bâtiment de la Pétanque. Les travaux, réalisés au mois d'août par M. DESCADÉILLAS, seront officiellement réceptionnés en septembre.

Santé : M. le Maire informe les conseillers municipaux de l'installation, au 1^{er} septembre 2019, d'une psychologue-hypnothérapeute, Mme Dorothée Demauret dans le cabinet d'infirmières du 2 rue de la Tour. Ses coordonnées : 06.83.31.79.97 - psydemfousseret@gmail.com

Cinéma : M. le Maire fait part de l'augmentation des tarifs de Cinéfol pour la nouvelle saison de cinéma qui débute en cette rentrée 2019. Afin de maintenir l'attractivité de ces films auprès du grand public, il propose de rehausser la participation communale pour ne pas pénaliser les spectateurs. Un bilan de la fréquentation des salles sera dressé en fin d'année.

QUESTIONS DIVERSES

Réseau d'eau potable : M. DARAN a observé de nombreuses fuites sur le réseau d'adduction en eau potable le long de la route de Saint-Elix. Les équipes du syndicat interviennent souvent, laissant à penser que les problèmes ne sont pas résolus.

Mme CAPOUL, sur cette même question, évoque les purges installées sur le réseau d'eau dans son quartier des Archès. La proximité d'une de ces purges amène les automobilistes à s'arrêter chez elle pour signaler l'anomalie parfois de manière très incivique. La persistance de ce problème devient gênante. M. le Maire va relayer ces préoccupations au SIECT.

La séance est levée à 22h45.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	ABSENTE EXCUSEE PROC. A MME DUTREICH
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	

M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	ABSENT NON EXCUSE
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE NON EXCUSEE
MME GOUNOT CECILE	
M. GRANIER FREDERIC	ABSENT NON EXCUSE
M. LIGONNIERE VINCENT	ABSENT EXCUSE PROCURATION A M. BAÑULS
MME MENDONÇA ANNY	
M. MENIER RICHARD	ABSENT EXCUSE PROC. A MME MENDONÇA
M. PELLETIER ALAIN	
MME SCHOCRON FRANÇOISE	
MME SENTENAC DANIELE	ABSENTE EXCUSEE PROCURATION A MME CAPOUL